

Voies d'accès au Simplon

EIDG. EISENBAHNDEPARTEMENT  
REGISTRATUR

N° 643 / III

5. Feb. 1901.

An d'adm. l'Ét.  
200.Genève, le 1<sup>er</sup> Février 1901

Le Conseil d'Etat  
de la République et Canton de Genève

au Département fédéral des Postes et des  
Chemins de fer Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Pour faire suite à la conversation que nos délégués ont eu l'honneur d'entretenir avec vous au sujet d'un nouveau projet de traversée du Jura par le Doublonier et Claude, Genève, se raccordant à la ligne du Jura-Simplon, nous vous envoyons ci-joint le mémoire soumis par M. Noblemaire, Directeur de la compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, mémoire dans lequel il exprime son opinion personnelle sur le projet, le considérant comme la vraie solution de la traversée du Jura et en faisant ressortir les avantages incontestables au point de vue des relations internationales entre la France et la Suisse d'une part, et d'autre part



avec la France et l'Italie lorsque le tunnel du Simplon sera percé.

Nous accompagnons ce mémoire d'un préambule destiné à atténuer et à remettre au point certaines considérations présentées sous un jour propre à faire valoir exclusivement l'intérêt particulier que la Suisse aurait dans la réalisation de ce projet, alors qu'il ressort des renseignements obtenus et d'articles de la presse française, qu'il présenterait au contraire au commerce français et à la Compagnie P. L. M. le moyen par excellence de pouvoir lutter contre la concurrence allemande et autrichienne qui va s'établir par l'achèvement de la ligne de Salonique, dans le commerce avec l'Orient.

Nous continuerons à rester à votre disposition pour tous renseignements que vous croiriez utile de nous demander.

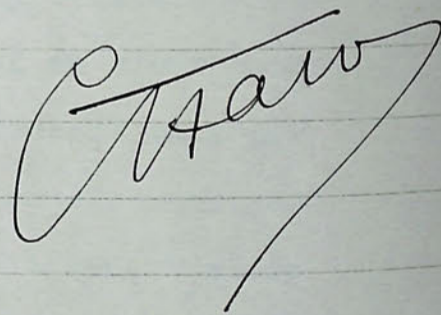
Je vous prie, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat,

Le Chancelier,

X. Deleury

Le Président



4 annexes.